

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2013

EXÉCUTION DE LA DIRECTIVE SUR LE DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS13

présenté par
M. Ferrand, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« la question »,

les mots :

« les questions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel